

La Comcom organise en 2010 un stage théorique du BAFA

Les inscriptions se feront du 04 janvier au 26 février 2010 par téléphone au 03 89 62 40 83  
pour un stage prévu pendant les vacances de Pâques  
(du samedi 10 au samedi 17 avril 2010)  
à la salle de musique de Rumersheim-Le-Haut

## BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)

### Informations générales

#### 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Avoir 17 ans révolus au 1<sup>er</sup> jour de la session

#### 2. PROCEDURE

La formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) se déroule en 3 parties distinctes :

- ♦ Un stage théorique sur 8 jours
- ♦ Un stage pratique en centre de vacances d'une durée minimum de 14 jours
- ♦ Un stage d'approfondissement sur 6 jours (thème au choix)

**Le stagiaire doit effectuer ces 3 phases dans l'ordre et sur une durée maximum de 30 mois**

#### 3. SUBVENTIONS ALLOUEES AUX HABITANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

##### **Communauté de communes Essor du Rhin**

La Comcom verse aux stagiaires, après titularisation, la somme de 150 € sur justificatif de formation complet.

##### **Commune**

Sur décision du Conseil Municipal, votre commune peut également verser une subvention.

##### **CAF du Haut-Rhin et CNAF**

Le stagiaire perçoit de la CAF du Haut-Rhin et de la CNAF une somme de 184 €, sur justificatif de stage théorique et de stage pratique lorsqu'il s'inscrit à la session d'approfondissement.

##### **Conseil Général du Haut-Rhin**

Le CG 68 verse directement, sur justificatif de cursus de formation complet, la somme de 77 € aux animateurs titulaires du BAFA.

##### **Direction Départementale des Sports**

Elle verse également une subvention à certains stagiaires sous conditions de ressources.

### Déroulement

#### 1. SESSION DE FORMATION GENERALE (8 JOURS)

Préparation aux fonctions d'animateur. Apport de connaissances de base indispensables pour animer des groupes d'enfants et d'adolescents en centre de vacances ou de loisirs.

#### 2. STAGE PRATIQUE (14 JOURS MINIMUM)

Début 18 mois au plus tard après la session de formation 14 jours au moins (ou nombre de séances équivalent en CLSH fonctionnant en discontinu). Peut être fractionné en 2 séjours maximum. Doit être réalisé dans un séjour déclaré comme centre de vacances ou centre de loisirs auprès des services Jeunesse et Sports.

#### 3. SESSION D'APPROFONDISSEMENT OU DE QUALIFICATION (6 A 8 JOURS)

##### Session d'approfondissement (6 jours)

Permet, après avoir dressé un bilan des étapes précédentes, de bénéficier d'apports complémentaires

##### Session de qualification (8 jours)

Permet d'acquérir une compétence technique et pédagogique dans un domaine spécialisé de l'animation (activités scientifiques et techniques, pratiques sportives, communication)

NB : Pour les inscriptions et renseignements, consulter l'UFCV ou autres organismes de formation agréés.

#### 4. 30 MOIS POUR EFFECTUER DANS L'ORDRE CES 3 ETAPES

Brevet délivré par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports après délibération du Jury BAFA.